

Savil, 1850.

à Messieurs le procureur
de la République

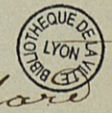
Monsieur

Votre servante souffrante
a l'honneur de vous exposer que son
mari ayant eu le malheur de trouver
un fusil de guerre ^{avec coup} et de le croquer
~~et de le croquer~~ et de le croquer
ayant la croque et le coup coupé
~~et de le croquer~~ de ne pas comprendre qu'il n'y
avait de lui de se constater le décès de cette
arme de guerre vu son état de mutilation.

La preuve de son ignorance est dans
l'absence qu'il fit ^{de sa trépassé} de nombreuses personnes
et pour son malheur comme elles vint son
procurer de lui donner le conseil de
déposer ce fusil chez le commissaire de
police de son arrondissement.

Les balles de calibre et le brapant
qui ont été également saisis ont une provenance
faute à justifier. Les balles et objets sont des
objets souverain de ~~ses précieux services~~
~~et importants services~~ lorsqu'il faisait
partie des ^{ont} voyages. Plus tard le public
appréciera l'importance des services précieux
aux quels les voyages se sont déroulés
dans l'intérêt de la France.

Ne pouvant ordonner les plus prompts
enquête sur le compte d'un malheureux
et père de famille qui attend que les
effets de votre justice.



X

Lyon, le 1. mai 1840

Monsieur

Vous êtes prié de vous rendre au Conseil des
Prud'hommes, le mercredi 6. à 6 heures, pour
l'audience du soir. Si vous ne pouvez y venir,
M. le Président vous prie de vous entendre avec
un de M.^{rs} vos collègues pour vous faire remplacer.

J'ai l'honneur d'être votre
très humble serviteur.

Le Secrétaire du Conseil.

Joye

mercredi 6 mai

Monsieur Charrier

Lyon

